



Lyon, lundi 7 février 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00655

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Embâcles (autres que glace) (Présence bois)**Vigilance ponton aval écluse aval de Chautagne****Extrême vigilance (Présence bois) (tous les usagers - dans les deux sens)**

**- à partir du 07/02/2022 à 08:00 - avec pour périodicité :
Permanent**o **Rhône (Haut)**entre les pk 139,800 (Aval ponton aval écluse aval de Chautagne) et pk 140,00
(Amont ponton aval écluse aval de Chautagne) - Rive gauche**Commentaire :**

Extrême vigilance - Présence bois à proximité du ponton aval de l'écluse aval de Chautagne.

Service(s) à contacter :

Service Fluvial Lyonnais (SFL), 4, rue Jonas Salk, 69007 LYON

Tél : 04 78 69 60 70

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Vincent PRIN-ABEIL